



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LES PROPOSITIONS DE VOS REPRESENTANTS CFDT AU COMITE TECHNIQUE DU 23 FEVRIER 2015

I - Points évoqués à l'ordre du jour

1- Règlement intérieur du Comité Technique (CT)

Suite aux élections des représentants du personnel du 4 décembre 2014, le règlement intérieur du Comité Technique est modifié afin de prendre en compte les nouvelles dispositions de cette instance, notamment sur le quorum (la moitié des représentants du personnel et de l'administration doivent être présents lors de l'ouverture de la réunion) et sur les modalités de vote (l'avis du CT est rendu dès qu'ont été recueillis l'avis des représentants de la collectivité et des représentants du personnel).



→ La CFDT a demandé et obtenu la modification des articles suivants :

- article 5 qui dorénavant limitera « strictement » à trois, le nombre de questions posées par les syndicats, pour permettre à l'administration de donner des réponses claires et favoriser un vrai débat.

- article 6 : retrait de la formule qui permettait de présenter en CT des avis sans débat.

Vote à l'unanimité de l'ensemble des représentants.

2- Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical

Suite aux élections des représentants du personnel de décembre 2014, l'exercice du droit syndical a été modifié par décrets, et notamment les critères de représentativité des syndicats, désormais fondés sur les résultats aux élections des Comités Techniques.

Ce document, adaptation du Décret, n'appelle aucune observation de la CFDT.

Vote à l'unanimité de l'ensemble des représentants.

3- Charte informatique relative à l'utilisation des moyens de communication électronique par les organisations syndicales

Cette charte dont l'objectif est de faciliter le droit d'expression des syndicats, définit les syndicats concernés, leurs responsabilités, l'équipement informatique des locaux syndicaux, la messagerie, l'utilisation d'intranet, l'espace de travail collaboratif et la mise à jour de l'outil.



→ La CFDT a demandé l'accès de l'ensemble des syndicats au service reprographie afin de permettre l'impression de documents à destination des agents en grande quantité...La CFDT s'étonne de ne pas avoir eu le soutien de ses homologues sur cette demande, dans la mesure où elle sera d'actualité pour informer nos collègues dans le cadre de la réforme territoriale; l'Administration n'a toutefois pas donné un avis définitif à cette demande. C'est pourquoi la CFDT a voté pour la mise en œuvre de ce protocole.

Vote à l'unanimité de l'ensemble des représentants.

4- Modification de l'organigramme de la Direction de la Ruralité, de l'Agriculture et de l'Economie Littorale

Projet de réorganisation, service par service, en concertation avec la DRAEL et la DRH :

- *L'équipe de direction, la DRAEL a été renforcée en 2014 par des postes de catégorie A*
- *La cellule Sud de France, non impactée par la réorganisation.*
- *Le service Développement Rural et Littoral.*
- *Le service Développement des filières et de l'emploi agricole.*
- *Le service Europe FEADER.*

Des fiches de postes vont être élaborées prochainement avec proposition de formations adaptées.

Une information générale et des entretiens individuels ont déjà été effectués.

Un bilan sera fait en fin d'année 2015, et pourra amener à des réajustements éventuels.



→ Pour la CFDT qui rejoint le syndicat Sud, ce document ne reflète pas suffisamment la réalité des nouvelles missions qui seront confiées aux agents.

Les agents et les cadres notamment, subissent une surcharge de travail importante, les secrétaires sont en nombre insuffisant et les fiches de postes sont obsolètes... Cette situation est encore accentuée avec le transfert de la gestion des fonds européens.

La CFDT insiste sur le fait que le renforcement de l'équipe s'avère indispensable et urgent... même si selon la DRH, 7 postes ont déjà été créés.

La CFDT sera vigilante sur la mise en place de formations adaptées aux nouvelles missions et aux conclusions du bilan prévu en fin d'année.

Vote à l'unanimité de l'ensemble des représentants moins une abstention.

5- Modification de l'organigramme de la Direction de la Communication

Cette restructuration a pour objectif de « mieux communiquer » avec des outils de diffusion de l'information plus réactifs comme le web. L'Administration indique que des formations adaptées seront mises en place prochainement et les fiches de postes requalifiées.



→ La réorganisation étant axée sur les réseaux sociaux, la CFDT demande si il est prévu des formations ? S'il existera des adaptation du temps de travail des agents en fonction des contraintes du web ? En effet, pour la CFDT, dans la mesure où les missions de certains agents vont changer concrètement, il est très important que les agents soient formés.

La DRH précise que la direction de la communication a changé souvent d'organisation en fonction de l'évolution des médias et les fiches de poste ont été modifiées chaque fois que nécessaire.

Vote à l'unanimité de l'ensemble des représentants.

6. Suppression de postes - ajustement du tableau des effectifs

Concerne les postes sur lesquels le grade de recrutement est différent du niveau d'origine.



→ La CFDT s'abstient en l'absence d'informations sur les grades qui viennent en remplacement des postes supprimés. (l'administration indiquant qu'elle se limiterait à ses obligations réglementaires, n'ayant aucune obligation d'informer les organisations syndicales).

Vote à l'unanimité de l'ensemble des représentants moins l'abstention de la CFDT

II - Questions Diverses

La CFDT demande en préambule que l'administration donne lecture des questions diverses, afin que les élus en prennent connaissance puisqu'ils ne participaient pas au pré-CT.

Réforme territoriale :

→ La CFDT (soutenue par la CGT et Sud) demande à l'Administration, si un calendrier et une méthode ont été prévus pour préparer la fusion ?

Cécile VEDEL précise qu'une réunion de présentation par le DGS est prévue le 24 février 2015 pour informer les partenaires sociaux. Une réunion similaire est tenue le même jour en Région Midi-Pyrénées... Les deux collectivités régionales souhaitant fonctionner au même rythme.

De plus, les choses sont susceptibles d'évoluer avec la Loi Notre qui n'est pas encore votée et qui devra définir les compétences des nouvelles structures.



→ La CFDT regrette que ces informations soient données dans des réunions distinctes du CT, qui est une instance officielle et dont les échanges donnent lieu à compte-rendu.

Les agents étant très inquiets, il faut que nous puissions leur donner des informations claires sur la suite des opérations...

Il est donc indispensable que l'administration soit la plus transparente possible et que les discussions autour de la méthode et du calendrier de la fusion soient traitées de façon officielle en CT.

Pour les syndicats UNSA & FO, ces échanges n'ont pas à être débattus devant le Comité Technique.

Problème des postes *détournés* dans les lycées + électriciens :



L'administration Régionale est consciente des incohérences qui existent entre les organigrammes fonctionnels officiels établis en concertation avec les établissements et la réalité. L'Administration réagit ponctuellement quand elle a connaissance des dérives existant dans certains établissements mais la problématique reste la surcharge de travail occasionnée pour les autres agents, les mêmes tâches restant à accomplir avec des effectifs réduits.

La CFDT restera vigilante sur ce dossier...

Paiement des frais de déplacement des correspondants gratuité et des chargés d'opération de la direction de l'éducation pour la période d' août - septembre non payés et mettant en difficulté les agents (notamment les correspondants gratuité).



→ La CFDT s'interroge sur les retards dans le paiement des frais de déplacement à la direction de l'éducation.

La DRH précise que tous les frais 2014 ont été payés à ce jour.

Harmonisation des autorisations d'absence et des jours de vacances des établissements :



→ La CFDT, précise que cette harmonisation est liée à la mise en œuvre du temps de travail et rappelle que ce dossier qui devait être finalisé en janvier 2014, n'a toujours pas abouti... L'Administration a répondu que la réforme territoriale interférerait dorénavant dans la mise en œuvre de ce dossier

La Section CFDT du Conseil Régional